

COOPERATIVE LES JARDINS DE COCAGNE

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du mardi 1^{er} novembre 2022, de 19h30 à 22h30*

La Traverse, Maison de quartier des Pâquis

Présences : environ 90 personnes (dont une dizaine de salarié·es)

Personnes excusées : 15 personnes

PV : Christine Schilter

Ordre du jour

0. Introduction
 1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Approbation du PV de l'AG du 28.9.2021
 3. Rapport d'activité du comité-administration
 4. Comptes 2021
 5. Rapport des vérificatrices des comptes
 6. Approbation du rapport d'activité du comité et des comptes 2021
 7. Décharge du comité-administration, élection de nouveaux membres au comité et à la vérification des comptes
 8. Parole au marché
 9. Nouvelles des jardins
 10. La santé financière de Cocagne avec les résultats de l'enquête-sondage
-

(Entre parenthèses et en italique, infos ajoutées hors-PV pour clarification)

0. Introduction

Renate, notre coordinatrice, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette AG ordinaire mais particulière.

Cocagne est une coopérative dont l'entité est complexe. Il y a d'abord les coopérateurs et coopératrices qui, par leur abonnement de légumes, leurs achats au marché et leur investissement lors des demi-journées, permettent à Cocagne de tourner, de payer les salaires et tous les frais nécessaires pour le bon fonctionnement de l'infrastructure. Donc sans les membres, il n'y aurait pas de Cocagne. Mais Cocagne n'existerait pas non plus sans les autres acteurs qui la font vivre.

Présentation des jardiniers et jardinières qui produisent les légumes : les bénévoles, les stagiaires, les civilistes, l'apprentie, Rudi, Florian (compta), Alexandre (marché), Nour, Selena, Alex, Nadja, Tan, Alberto, Laurent, Mathieu (absent), Marco (infrastructure) et Sido.

Les personnes qui assurent la livraison : Christopher (également l'Ecole à la ferme) et Daniel.

Celles qui s'occupent de la gestion administrative, la gestion des produits sur commande et autres : Patricia, Florian, Fred et Renate (partiellement indemnisée).

Celles qui font fonctionner le marché (plus d'un tiers des revenus) : Marian (actuellement malade), Daniel, Catherine, Selina.

Et enfin, les personnes engagées au comité, qu'elles représentent les coopérateurs et coopératrices ou les personnes salariées. Or, le comité a actuellement grand besoin d'un renfort de coopérateurs et coopératrices. Sujet traité au point 7 de l'ordre du jour. Pour rappel, le comité est composé d'au moins 5 coopérateurs·rices qui doivent être non-employé·es et majoritaires. Actuellement cette majorité n'est plus garantie, Sabine ayant démissionné du comité car elle n'avait plus la disponibilité pour s'engager comme auparavant.

Le comité est constitué de: un représentant du jardin de Drize, un représentant du jardin de Sézegnin (par tournus), une représentante du marché (Marian), une représentante de l'administration (Patricia), Lee, Léonor, Raphaël et Regina comme représentant·es des coopérateurs et coopératrices, et Renate, coordinatrice.

Cocagne existe depuis près de 44 ans, grâce à l'apport de très nombreuses personnes. Chacune apporte une pierre à l'édifice, a des responsabilités propres qui se complètent et s'enrichissent mutuellement.

L'assemblée générale de ce jour comporte comme d'habitude la partie officielle et formelle, puis un temps pour discuter des sujets importants pour l'avenir de Cocagne, point central de cette AG, c'est-à-dire la santé financière de la coopérative et des perspectives pour 2023, et par prolongation des années suivantes.

1. Approbation de l'ordre du jour Approuvé

2. Approbation du PV du 28.9.2021 Approuvé

3. Rapport du comité-administration

Depuis l'AG du 28 septembre 2021 et jusqu'à ce jour, les Jardins de Cocagne ont vécu une période pleine de défis, marquée en particulier par le changement climatique, mais aussi par le départ de jardiniers présents depuis une vingtaine d'années. Le comité s'est réuni 10 fois, dont une fois en comité élargi, avec les jardinier·ères, le 22 décembre 2021.

Gouvernance et administration de la coopérative

L'amélioration de l'administration a continué cette année. L'objectif reste de supprimer les tâches trop gourmandes en temps, peu efficaces et monotones.

Des efforts pour améliorer la gouvernance dans et entre les équipes des différents jardins, au moyen notamment d'une médiation interne, ont été conduits.

Il y a eu beaucoup de changements dans les équipes des jardins et du marché, aussi bien en temps de travail qu'en départs d'ancien·nes et en nouvelles et nouveaux arrivé·es. Nous remercions chaleureusement Mathieu et Laurent et nous leur souhaitons le meilleur pour leurs nouveaux projets. Ils vont nous manquer. Tout comme Sido qui, après 3 années de soutien ponctuel sur l'année, a annoncé également sa démission.

La coopérative évolue et les modifications de l'administration portent leurs fruits, dans un contexte qui est difficile pour tous les acteurs·rices de l'agriculture contractuelle de proximité.

De fait, des changements importants doivent être réalisés afin que les Jardins de Cocagne soient en mesure de continuer leur activité.

Cocagne a beaucoup grandi. Il ne suffit pas de reproduire en plus grand ce qui a fait ses preuves lorsque la coopérative était bien plus petite. Nous devons continuer à interroger les anciennes manières de fonctionner, relever de nouveaux défis, trouver les bonnes solutions aux problèmes qui se posent. L'échange avec les membres de cette coopérative et leur créativité sont essentiels pour trouver l'élan nécessaire à un retour à la bonne santé.

Points forts de l'année écoulée

Parmi les points forts de cette année, nous souhaitons mentionner :

Les améliorations et innovations de fonctionnement :

1. Les aspirations à une gouvernance participative se concrétisent, non sans difficultés.
2. Des efforts sont faits pour améliorer la communication, en interne et externe.
3. Le renforcement du travail par délégation et l'amélioration de la transmissibilité des tâches et responsabilités entre les personnes de la coopérative portent leurs fruits : administration, production de légumes, plans de cultures, Ecole à la ferme, etc.

4. L'investissement dans l'amélioration de l'infrastructure (solaire, etc.) n'est qu'à ses débuts, mais représente déjà un véritable soutien aux personnes qui travaillent à Cocagne.
5. La livraison des cornets par vélo-cargo s'avère un véritable atout.
6. Le regroupement de l'envoi des factures continuera à être testé, l'adaptation au nouveau système de facturation avec QRcode se fait assez facilement.
7. La mise en place d'un réseau de formation (Refor) d'apprenti·es et de la formation autogérée en maraîchage écologique (FAME).

Les défis à relever

1. Le remplacement des coopératrices et coopérateurs qui résilient leur part-légumes (à fin 2021: 53 abonnements), mais le nombre de nouveaux membres a finalement pu compenser ces départs.
2. Le ratio grandissant entre les petites parts et les grandes parts, les premières ont largement dépassé le nombre des secondes. Ce qui pose des problèmes d'infrastructure, de gestion et de financement.
3. La participation des coopérateur·rices aux demi-journées paraît être en baisse, des adaptations sont à prévoir.
4. Les départs de jardinier·ières ont nécessité des aménagements importants dans les équipes.

Santé financière

Vous n'êtes pas sans savoir que la santé financière de la coopérative nous crée de gros soucis. C'est la raison pour laquelle votre comité a réfléchi à de nouveaux scénarios possibles et vous en a soumis une sélection par le biais d'une enquête. Vous avez toutes et tous pu apprécier ces scénarios partagés, il y a quelques jours.

Outre des adaptations structurelles au sein des jardins, du marché et de l'administration, les 9 pistes imaginées et reprises dans cette enquête sont :

- augmenter le prix des parts (propositions 1 à 3)
- créer deux formules de facturation (4)
- augmenter le prix des demi-journées (5 et 6)
- augmenter le nombre de demi-journées (7)
- encourager les coopérateur·rices à acheter chacun·e au total 5 parts sociales (8)
- proposer des « cornets-cadeaux » (9)

Résultats de l'enquête

Les résultats sont sur le site de Cocagne. Les principaux éléments qui sont ressortis de leur analyse sont rapportés au point 10 (Décisions) de l'ordre du jour.

Choix pour l'avenir de la coopérative

C'est votre coopérative ! Les groupes de travail existants, qui ont tous leur rôle à jouer dans l'avenir des Jardins de Cocagne, sont les suivants :

- Relations avec les salarié·es
- Santé financière
- Communication
- Relations avec les coopérateur·rices
- Réseaux politiques

N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'un des groupes et jouer un rôle actif dans votre coopérative !

4. Comptes 2021

Les comptes (cf. annexe) sont présentés par Florian, qui tient la comptabilité depuis 4 ans.

Pour 2021, les comptes sont plus ou moins équilibrés, bien qu'une facture de près fr. 4'000 pour les semences, perdue et retrouvée, sera passée sur 2022. Quelques éléments retenus:

Bilan: grand investissement dans l'installation solaire, les tunnels et les machines.

Pertes & Profits:

Produits: forte augmentation des parts-légumes; beaucoup de demi-journées non-faites et payées (plus de fr. 40'000) qui est un plus pour les finances mais un moins pour le travail au jardin; les bons du terroir (fr. 2'300) est aussi un plus pour les finances de Cocagne, ainsi que les parts-citrouille qui dépannent bien.

Charges: création d'un poste "Entretien infrastructure" (Marco) qui augmente les charges de personnel de fr. 40'000 mais diminue les charges d'exploitation; diminution des frais de l'eau en 2021 vu qu'il a bien plu en juillet/août; augmentation de l'amortissement (sur les tunnels et les voitures).

Le bénéfice de 2021 (fr. 3'546) serait finalement quasi annulé par la facture perdue et retrouvée si on l'a passait en 2021.

Budget: la ligne salaires est augmentée de fr. 48'000 pour couvrir les heures supplémentaires.

5. Rapport des vérificatrices des comptes

Le rapport est lu par l'une des vérificatrices et se trouve ci-annexé.

6. Approbation du rapport d'activité du comité et des comptes 2021

Le rapport d'activité du comité et les comptes 2021 sont **approuvés à la majorité (une abstention)**.

7. Décharge du comité-administration, élection de nouveaux membres au comité et à la vérification des comptes

Pas de candidature pour le comité-administration, on laisse le temps aux éventuelles personnes qui se tâtent d'y réfléchir et de se manifester après l'AG.

Nicolas Bloch se présente comme candidat à la vérification des comptes. Elu par applaudissements.

Décharge est donnée au comité-administration à l'unanimité.

8. Parole au marché

Alexandre présente le marché à la place de Marian (*6 personnes à temps partiel = 1,24 temps plein*) :

Pendant de nombreuses années, les recettes du marché étaient suffisantes pour payer les salaires et les frais. De plus, cela pouvait s'équilibrer d'une année à l'autre si nécessaire. Puis le Covid est arrivé avec ses mesures sanitaires strictes: d'abord un arrêt complet des marchés pendant quelques mois, puis une reprise réglementée avec masques pour la clientèle et les marchand·es, barrières devant les stands et interdiction de toucher les légumes (alors que se servir soi-même est un des grands atouts du marché), et surveillance du respect de ces règles par des patrouilles! En 2020, nous avons fait un premier petit déficit de fr. 630 (on a bénéficié de la solidarité de notre clientèle, on a touché fr. 3000 du chômage et la ville ne nous a pas fait payer la place du stand), mais en 2021, ces aides étaient finies et le déficit s'est creusé à hauteur d'environ fr. 9'400,-. Le total des entrées pour 2021 se monte à fr. 313'103, le bénéfice brut s'élève à fr. 133'642, duquel sont déduits les salaires et la TVA. Cette année 2022, la situation s'est normalisée et la santé financière du marché s'améliore.

De plus, les mesures Covid une fois enfin tombées, nous avons remarqué que les habitudes de la clientèle avaient changé et que moins de monde venait faire ses courses au marché, une partie des gens ayant pris l'habitude de commander en ligne pendant la pandémie. Cela s'est ressenti au niveau de tous les stands, pas uniquement à Cocagne.

Nous avons essayé de nous adapter au mieux à cette nouvelle situation, en limitant au maximum nos frais et en réduisant le nombre de vendeurs·euses présent·es pour les marchés du mardi et du samedi.

Commentaires, questions et réponses:

Le marché achète les légumes au jardin (ce qui représente 10% de la production vendue par le jardin), 50% du prix de vente vont dans la caisse de Cocagne. Le marché est la vitrine de Cocagne, il fait le lien entre la ville et les jardins, nombre d'anciennes coopératrices et coopérateurs y font leurs achats. Il est important de maintenir cette activité, car cela fait de la pub pour Cocagne. Les difficultés actuelles sont subies par toute la société, prendre du recul et regarder cela comme quelque chose de positif dans un monde en transformation.

9. Nouvelles des jardins

Présentation multivoix des jardins sis à Sézegnin et à Drize-Landecy. Quelques points retenus:

13 jardinier·es y travaillent à temps partiel, ce qui correspond à 5,85 temps plein (*sur 4.5 ha*) et une personne pour l'infrastructure (*0.60%*).

A Sézegnin, trois terrains, (*6 personnes à temps partiel = 2.94 temps plein*). Outre la production de légumes, médiation entre jardinier·es, formation FAME, production de semences via Court-circuit, projet Refor en cours de réalisation (réseau d'entreprises pour la formation de l'apprentie avec Cultures locales [= *entreprise formatrice signataire du contrat*], Cocagne, Les Artichauts et Semences de pays), Ecole à la ferme et accueil de différent·es visiteur·euses sont les activités qui y sont menées.

A Drize-Landecy, deux terrains, (*7 personnes à temps partiel = 2.91 temps plein*), la météo de 2021 était sous l'eau, celle de 2022 sans eau (pendant 52 jours). Un printemps et un été 2022 compliqués avec 32°C en mai, 36°C en août et 25°C en octobre. Gros soucis et préoccupations pour certains légumes en 2022: récolte de pommes de terre quasi nulle à cause du taupin (ver fil de fer) et absence d'arrosage sur un terrain, dont une grande partie est allée au compost, moitié des carottes récoltée, l'autre moitié étant sous l'herbe Pied-de-coq (*Panic des marais ou Dorycnium hirsutum*) ... pas pu suivre le désherbage, certaines cultures meurent après plantation, le temps qu'on arrive au bout d'une planche. Mais, car il y a un mais : légumes-stars, oui, oui, les choux qui, eux, ont pris leur pied tant au niveau de l'aspect que de la quantité. De même avec les daïkons, raves, céleris.

Quelques moments de panique: à Drize, ce printemps 2022, "guerres des tranchées" avec la rupture de la colonne d'eau datant des années 50; à Sézegnin, problèmes mécaniques avec le tracteur qui casse au mauvais moment, cultures rattrapées parce que faites à la main.

Autres actions et nouveautés en vrac: modifications infrastructurelles et structurelles avec les panneaux solaires performants, un tunnel supplémentaire pour les tomates, filtrage de purins végétaux; quelques sorties-manifs en ville, p.ex. plantation de patates sur l'ancien site du Jardin des Charrotons pour le 17 avril (Journée internationale des luttes paysannes), manif contre l'OMC, participation au 1er mai avec tracteur et char; partage de machines et de travail, accueil des paysannes de la Coordinacion Nacional Agraria CNA, autonomie au niveau des produits phyto sous forme de tisanes, 10 GP de légumes livrées au Théâtre de Carouge, production de semences (poireaux, p.ex. avec test de germination : 98%), amélioration du chargement des cornets dans les camions pour mieux protéger les légumes. Et, top du top, portée de chatons : les bébés chats sont un moyen idéal pour faire venir des coopérateur·rices au jardin !

10. La santé financière de Cocagne avec les résultats de l'enquête-sondage

Sujet-phare de l'AG, 136 personnes ont répondu à l'enquête-sondage, voir les résultats et commentaires sur le site de Cocagne.

Explications et questions autour des propositions présentées et du déficit annoncé pour 2023.

- Les Jardins de Cocagne produisent sur contrat, il n'y a donc pas d'invendus, toute la production est répartie entre les cornets et les besoins du marché de Cocagne. Des variations se produisent selon les conditions météo et les cornets sont parfois très remplis, parfois moins.
- Cocagne ne bénéficie pas des paiements directs, parce que sa forme juridique de coopérative ne le permet pas, les paiements sont réservés aux personnes productrices. On a fait l'expérience pendant

quelques années avec la création d'une association de producteurs (Reto et Claude) qui vendait sa production à la clientèle formant la coopérative, afin que les producteurs bénéficient des paiements directs (env. fr. 20'000), montant bien sûr réinvesti dans la coopérative. Au départ de Reto, on est revenu à l'ancienne formule.

- Il faut rappeler que les parts sociales servent à l'investissement, dont l'achat de machines et de matériel, et non au fonctionnement, dont les salaires. Il y a actuellement beaucoup de personnes qui n'ont qu'une seule part sociale. Faire un rappel comme ce fût le cas ultérieurement.
- L'augmentation du nombre de PP et la diminution de GP fait que moins d'argent entre dans la caisse, une des causes du déficit. Il faudrait mener une réflexion globale du coût des cornets (cf. la Mercuriale, barème des prix des marchés), réévaluer l'échelle des barèmes, payer la valeur des légumes y compris l'idéologie contractuelle ainsi que le lien avec les gens, diminuer le contenu des PP (trop de légumes pour maintes personnes) ... ce qui diminuerait la quantité de légumes à produire et de travail à fournir pour ce faire.
- Déficit dû aussi à l'inflation et à l'augmentation de 5 à 10% des prix des fournisseurs, notamment du carburant.
- Une partie (une douzaine) des cornets contre travail constitue une perte financière estimée entre fr. 15'000 et 20'000, ce point reste à être évalué.
- Changement climatique, en 2022, forte augmentation de l'utilisation de l'eau à cause de la canicule et de la sécheresse (nécessité d'arroser si l'on veut produire des légumes); la dépense risque d'être entre fr. 15'000 et 30'000, vérifier auprès des SIG si le tarif de l'eau est au prix agricole. Il y a peut-être une possibilité que le prix de l'eau en 2022 soit diminué pour l'agriculture, compte tenu des frais d'arrosage importants. Des bacs de récupération d'eau de pluie sont prévus ou à prévoir, mais c'est insuffisant. Il semble qu'il y ait une/des sources à Sézegnin, sujet à étudier.
- Adaptation de la production (réduction, simplification, choix de plantes...), amélioration de l'organisation.
- Les heures supplémentaires restent récurrentes, malgré un réajustement fait en 2021 et 2022.

Une question restée sans réponse:

Les demi-journées non-faites payées doivent permettre d'engager ou de payer un·e professionnel·le qui fera le travail, à la place des coopérateurs·rices. Pourquoi cet engagement ne compense-t-il pas les heures supplémentaires non payées?

Décisions

Suite au débat qui n'a pas assez porté sur ce qui peut être fait au jardin et aussi aux deux questions finales qui essayaient de synthétiser les 9 questions, l'assemblée a accepté de voter sur chacune des questions posées (excepté la 9^e concernant le cornet-cadeau éliminé par le fait que nombre de personnes offrent déjà leurs cornets pendant leurs vacances).

Résultats:

Question 1: L'augmentation supplémentaire de fr. 10.- s'ajoute à l'augmentation automatique de la part, soit au total 20.-/PP et 25.-/GP. Augmentation ponctuelle ou récurrente ? voir combien coûte le cornet.

L'augmentation automatique avait été approuvée à l'AG de 2011 (10.-/PP et 15.-/GP) afin de ne pas poser le sujet à l'AG chaque année. Cela permet, entre autres, de financer les annuités du personnel travaillant à Cocagne.

Vote: 2 non, 0 abstention, 78 oui

Question 2: L'augmentation proposée de fr. 100.- pour couvrir le déficit de fr. 50'000 en 2022. L'augmentation ne toucherait pas les petits revenus (0 à 5). Clarifier si augmentation ponctuelle ou récurrente, chercher des solutions pour diversifier les modalités de production et d'organisation, voire des aménagements structurels.

Si l'augmentation était linéaire, on aurait fr. 42'000 de plus dans la caisse de Cocagne en 2023.

Vote: 1 non, 7 abstentions, 72 oui

Question 3: Augmentation de fr. 160 supplémentaires. Si linéaire, il y aurait un apport de fr. 60'000 en plus pour 2023. Clarifier si augmentation ponctuelle ou récurrente. L'augmentation ne toucherait pas les petits revenus (0 à 5).

Vote: 10 non, 18 abstentions, 52 oui (avec adaptation pour les petits revenus)

Question 4: Création de deux formules, une selon les tarifs indiqués dans le barème 2023; l'autre, formule engagée, prix indiqué dans le barème 2023 plus majoration de fr. 3.- par cornet, soit une augmentation de fr. 138/an. Cela apporterait fr. 19'412 en plus pour 2023.

Il existe déjà une part de soutien, mais il n'y en a pas beaucoup.

Vote: 21 non, 19 abstentions, 33 oui

Question 5: Augmentation des demi-journées de fr. 65 à fr. 75. Une part importante des membres paie leurs demi-journées depuis de nombreuses années pour une moyenne de fr. 40'000.

L'augmentation apporterait fr. 3'000.

On pourrait instaurer une part-légumes avec demi-journées payées comprises.

Vote: 1 non, 2 abstentions, 74 oui

Question 6: Augmentation des demi-journées à fr. 100. Ce qui apporterait fr. 21'000 de plus.

Vote: 10 non, 16 abstentions, 51 oui

Question 7: Augmentation du nombre de demi-journées, 6 pour les GP (au lieu de 4) et 4 pour les PP (au lieu de 3).

Avec problèmes des jours qui ne conviennent pas à des membres (fonction de leurs propres activités), de planning sur toute l'année et de lieu.

Vote: 16 non, 14 abstentions, 44 oui

Question 8: Encouragement des membres pour qu'ils prennent chacun·e au moins 5 parts sociales, p.ex. une par année. Cela assurerait un budget de fr. 50'000 pour les investissements. Actuellement, il y a entre 0 et 48 parts sociales/personne. La part sociale donne une voix lors des AG.

Pour rappel, la valeur des parts sociales baisse jusqu'à 50% au maximum lors de son retrait si demandé par la personne qui part (une part de fr. 50 ne vaudra plus que fr. 25 au bout de 5 années)

Vote: 0 non, 6 abstentions, 73 oui

Conclusion et décision:

L'assemblée dans son ensemble délègue au comité-administration de faire un mélange avec ces réponses pour 2023. Un bilan sera fait après une année.

Avec quelques remarques finales:

- le but est que les heures supplémentaires soient payées,
- une proposition : ne pas remplacer les jardinier·es parti·es, payer les heures supplémentaires et modifier l'organisation (*et éviter de licencier ensuite*).

Plan-les-Ouates, 20 novembre 2022/Christine Schilter